



> La Cour de Cassation donne raison au CIGC

On se souvient que la Cour d'Appel de Colmar avait donné raison au CIGC à l'encontre de la société LIDL, au motif qu'elle mettait en marché du « Gruyère fabriqué en Franche Comté » en créant de plus sur son emballage les risques de confusion avec le Comté. LIDL s'était pourvu en cassation. Dans son audience du 23 octobre 2007, la Cour de Cassation a rejeté ce pourvoi, apportant un terme définitif à ce dossier, et renforçant ainsi le CIGC dans sa volonté de protéger le nom de l'Appellation d'Origine « Comté ».

> Le Comté et le Beaufort solidaires vis-à-vis des usurpations

Le Comté et le Beaufort se sont réjouis de l'obtention de l'AOC par les producteurs de Gruyère. Par contre, ils ont décidé de ne pas admettre que les fabricants de gruyère outrepassent la loi en dénommant leurs produits « Gruyère de Franche-Comté » ou « Gruyère de Savoie ». Ils ont donc ensemble demandé à leur avocat d'agir pour que cessent ces pratiques d'étiquetage. Ainsi que l'indiquent les décrets d'AOC, l'AOC se suffit à elle-même et il n'est pas permis de rajouter d'autres désignations que le nom de la marque.

> Michel Barnier soutient les AOC

L'Assemblée Générale du Comité National des Appellations d'Origine Laitière (CNAOL) a tenu son assemblée générale le 22 octobre dernier à Aurillac. Le thème choisi pour cette occasion a été celui de la maîtrise de l'offre pour les AOC.

En liaison avec les AOC italiennes, le CNAOL a présenté en présence de Monsieur Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, une motion demandant aux autorités européennes l'adaptation des règles européennes de la concurrence de façon à permettre la gestion collective des volumes des AOC.

Pour Monsieur Michel Barnier, la régulation des marchés est un thème central dans le cadre de la révision de la Politique Agricole Commune et il convient donc d'imaginer des outils alternatifs de régulation et d'éviter tout démantèlement de territoire.

A l'appui de sa demande, le CNAOL a fait présenter par un étudiant de l'Université de Davis en Californie, M Merel, une thèse montrant que la maîtrise de l'offre organisée par la filière Comté dans le cadre des plans de campagne n'avait pas fait augmenter artificiellement les prix de vente en gros et n'avait donc pas lésé le consommateur. Cet argument proposé par un économiste extérieur sera précieux pour l'avenir de la maîtrise de l'offre en AOC.

Page 1 sur 2

> Evolution du logo AOC

Au cours de cette même assemblée générale du CNAOL, le Ministre de l'agriculture a annoncé la suppression définitive du logo franco-français et se déclare solidaire des professionnels qui demandent une différenciation des logos européens AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée) et STG (Spécialité Traditionnelle Garantie). Il portera cette demande au niveau européen.

> Pas de dérogation pour l'alimentation hivernale

Réunis au sein de l'URFAC, les syndicats AOC du Bleu de Gex, du Comté, du Mont d'Or et du Morbier ont examiné les conditions particulières qui ont affecté la récolte fourragère au cours de l'été 2007.

Ils ont conscience qu'une partie des foins rentrés cette année est peu « appétente », et par conséquent qu'une partie des producteurs nourrit une légitime inquiétude vis-à-vis de la capacité qu'aura leur stock fourrager à alimenter correctement leur troupeau.

Après avoir soigneusement réfléchi ce dossier sous l'ensemble de ses aspects, ils ont pris la décision difficile de répondre négativement aux demandes de dérogation qui leur étaient faites pour la période hivernale 2007/2008, non seulement pour le troupeau de vaches laitières, mais aussi pour les génisses.

L'enrubannage reste strictement interdit sur l'ensemble de l'exploitation, et il reste interdit d'apporter tout aliment liquide (type mélasse ou autre) pour rendre le foin plus « appétent ».

Les professionnels des syndicats interprofessionnels ont conscience de la rigueur d'une telle décision, et des efforts qu'ils demandent ainsi à certains producteurs. Ils ont demandé à chaque agriculteur d'être solidaire de leur motivation qui est de préserver la qualité, et la confiance du consommateur.

Le Comté nous apprend à savourer le temps.

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 26 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 23 51 - Fax 03 84 37 07 85 - cigc@comte.com - www.comte.com

Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo "Comté clochette" est une marque de certification propriété du CIGC.





> Accords Comté et bières belges le 8 novembre

Le 8 novembre prochain, le Comté se mariera à quelques divas blondes, brunes et rousses du plat pays. Deux mondes de saveurs qui s'unissent au Musée de la Bière à Bruxelles, au sein des établissements Cantillon. Le Comté évoque d'emblée le Massif du Jura, les prairies fleuries, une nature préservée. Cantillon est à l'opposé, dernière brasserie en plein cœur de Bruxelles. La rencontre des deux apparaît comme le choc entre milieu urbain fermé et environnement naturel ouvert. Une expérience gourmande et ludique qui saura rapprocher nos deux mondes.

> Tokyo à l'heure du Comté du 9 au 12 novembre

Un rendez-vous régulier est désormais pris à l'automne avec le marché japonais pour le Comté, qui prend sa place dans une période fromagère active avec le Cheese Plateau Contest (9 novembre) et de la Cheese Festa à Tokyo, les 11 et 12 novembre.

Pour la première journée, la presse japonaise sera accueillie au restaurant l'Embellir, où le chef japonais déclinera le Comté dans ses recettes d'inspiration japonaise. Le lendemain, un séminaire y favorisera les rencontres avec les importateurs et les distributeurs. Ils pourront ainsi prendre connaissance des dernières nouvelles du Comté, le tout s'achevant par une initiation sensorielle à la diversité de nos Comté.

> Campagne Publicité Comté en décembre

Après 2 opérations tactiques menées en radio à l'automne (un clin d'œil « temps » sur RFM avec l'annonce de l'heure du 10 au 22 septembre, puis le changement d'heure du 25 au 27 octobre ; et un clin d'œil gourmand avec les chroniques Comté de l'Atelier des Chefs sur Chérie Fm, du 24 septembre au 7 octobre), une vague de diffusion du film Comté est programmée en TV du 1er au 15 décembre 2007, dans l'objectif d'accompagner les ventes festives de fin d'année.

> Rencontre annuelle des Routes du Comté le 23 novembre

La nouvelle rencontre annuelle des Routes du Comté se tiendra le vendredi 23 novembre prochain dans le cadre du splendide Château du Mont-Joly, à Sampans (près de Dole, dans le Jura), le nouveau refuge du chef et grand ami du Comté Romuald Fassenet.

Organisée de manière à privilégier avant tout le plaisir de se retrouver, cette rencontre permettra d'aborder ensemble diverses facettes, passées, présentes et futures, de ce vaste programme de promotion que sont les Routes du Comté.

> Pour recevoir ACTU COMTE plus rapidement par courriel, veuillez laisser vos coordonnées à Denise Renard : d.renard@comte.com

Le Comté nous apprend à savourer le temps.

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 26 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 23 51 - Fax 03 84 37 07 85 - cigc@comte.com - www.comte.com

Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo "Comté clochette" est une marque de certification propriété du CIGC.

